MERCI À PAULINE PATRY POUR CE COMPTE-RENDU TRÈS COMPLET.

Mardi, le 25 février 2020, en présence d'une cinquantaine de membres, nous avons accueilli Me Caroline Lepage, notaire qui travaille au Centre de recherche de l'Université Laval qui se concentre sur la protection juridique des aînés.

Sa conférence portait sur la description de trois documents légaux importants pour tout personne, peu importe son âge.

Le premier est le mandat de protection, anciennement le mandat d'inaptitude, qui permet de nommer une ou plusieurs personnes pour prendre des décisions en notre nom, tant en regard de la gestion de nos biens que des soins de santé si on devient inapte à le faire.

Le deuxième, le DMA ou les directives médicales anticipées regroupent nos décisions sur les soins que l'on désire recevoir ou ceux que l'on refuse et ce en regard de 5 soins dans 3 situations particulières. Le corps médical a accès à ces informations conservées par la RAMQ.

Le dernier document plus connu est le testament qui contient nos volontés pour la répartition de nos biens après notre décès.

Ses explications étaient très claires et dynamiques. Elle a de plus répondu à toutes les questions émanant de la salle.

Un délicieux dîner a suivi, dîner que les participants ont d'ailleurs apprécié tout autant que la conférence.

Pour en savoir plus, on peut consulter les divers sites des instances gouvernementales et de la Chambre des Notaires ou demander conseil à un notaire.

Fauline Tatry

MERCI À ROSE ROY POUR LES PHOTOS QUI SUIVENT...



ME CAROLINE LEPAGE, NOTAIRE





